

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE

**PROMOLOGIS**  
*la passion du service*

L'an deux mille cinq à 10 heures, le treize septembre

**OBJET**

**REPRÉSENTATION DES  
LOCATAIRES AU CONSEIL ET  
COMPOSITION DE LA COMMISSION  
D'ATTRIBUTION LOGEMENTS**

Le nombre des administrateurs en  
exercice est de : 16

Délibération n° : 2005 – 025

Le Conseil de Surveillance de la Société PROMOLOGIS s'est réuni au siège social de la Société, 2 rue du Docteur Sanières à Toulouse, sous la présidence de Monsieur François JUNCA.

Présents :

Madame Danièle DAMIN (Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse) – Messieurs Gérard ARQUE - Yves BERNARD (Interlogement), - Pierre CARLI (Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées) - Philippe CENAC (Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées) – Henri GILLES (Interlogement) - François JUNCA (Interlogement) - Etienne LABORDE - Serge PEIGNON (Interlogement) - Georges PIQUEMAL - Jean PLANES - Fabien SERIEYS (Interlogement) – Alain SOTTIL (Communauté d'Agglomération du Muretain – Pascal TAGLIAPIETRA (Interlogement) - Raymond BLANDIN, représentant les locataires -

Excusé :

Monsieur Christian JUMEL, Conseil Général de Haute-Garonne

Assistaient également à la séance :

Monsieur Max AIRA, Président du Directoire,  
Messieurs Robert DELRIEU, Hervé GIRARDI et Philippe PACHEU,  
membres du Directoire.

Suite aux élections organisées en décembre 2002, Mademoiselle Marine LABASTIE et Monsieur Raymond BLANDIN siègent au Conseil de Surveillance en qualité de « représentant des locataires ».

Par lettre du 22 juin 2005, Mademoiselle Marine LABASTIE a signalé qu'elle résiliait le bail du logement qu'elle occupait, mettant fin de plein droit à son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Youri AVELINE, dernier candidat présent sur la liste « Délégués Résidentiels de Promologis », est appelé réglementairement à succéder à Mademoiselle Marine LABASTIE. Toutefois, ce dernier a fait part de sa décision de ne pas siéger au Conseil de Surveillance de sorte que ce siège restera vacant jusqu'aux prochaines élections organisées en 2006.

Le Président souligne néanmoins que la Commission d'Attribution Logements, compétente en matière de résidences pour étudiants, doit comporter un nouveau représentant des locataires en remplacement de Mademoiselle Marine LABASTIE.

Par ailleurs, il donne la parole à Monsieur Henri GILLES, Président du CIL INTERLOGEMENT, qui porte à la connaissance du Conseil la décision de Monsieur Pascal TAGLIAPIETRA de mettre fin à ses fonctions au sein de la Commission d'Attribution Logements.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil de surveillance :

- prend acte de la fin du mandat de Mademoiselle Marine LABASTIE et de la décision de Monsieur Youri AVELINE de ne pas siéger au Conseil de surveillance.

Pour extrait certifié conforme à l'original

A TOULOUSE, le .....

Le Président du Directoire

Max AIRA

